Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Haute-Loire

Allier (03)
Cantal (15)
Haute-Loire (43)
Puy-de-Dôme (63)

Cap'Artisans

Magazine des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne

Septembre 2013 N°3

www.cma-hauteloire.fr

FORMATION

Formations générales P.4

DOSSIER

Les agents économiques au service des artisans

P. 15

ACCESSIBILITÉ

Un défi à relever P.6

AUVERGNE LES AIDES **à l'emploi** p. 9 et 10

Salon du chocolat et gourmandises d'Auvergne p. 11

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Auvergne

Un rapport inquiétant
Mais les artisans ont de la mémoire

Avec le rapport Queyranne, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont une nouvelle fois bousculées et avec elles l'ensemble des artisans.

Dans le contexte et à la lecture du document, toute personne non informée pourrait croire que le train de vie des consulaires n'est que gaspillage et qu'il n'y a aucune raison pour ne pas contraindre encore davantage les budgets et au passage moissonner un peu d'argent pour réapprovisionner les caisses de l'État.

Il me semble nécessaire de rétablir l'analyse objective et de dénoncer un rapport erroné et tendancieux dû probablement au fait que les Chambres de Métiers et de l'Artisanat n'ont jamais été consultées préalablement à la sortie de ce rapport ni interrogées sur leur gestion et encore moins sur l'utilisation faite de leurs ressources.

Faut-il rappeler au gouvernement que nous venons de prendre avec la régionalisation des décisions importantes et significatives en mutualisant certaines actions et ainsi produire des économies de fonctionnement substantielles.

Ponctionner les Chambres de Métiers dans une période où l'Artisanat souffre, tient de l'inconscience alors que nous nous employons à créer les conditions pour sortir de la crise que ce soit en matière d'apprentissage, en matière d'emplois et dans de multiples domaines touchant l'entreprise.

L'Artisanat apparaît bien loin des préoccupations mais on le comprend mieux quand on sait qu'à l'Assemblée Nationale deux artisans seulement siègent alors que nous trouvons près de cent fonctionnaires et quatre-vingts personnels de l'Éducation Nationale ou rattachés.

Pour ma part, je sais que les Artisans, savent être attentifs aux décisions qui seront prises et qu'ils sauront affirmer et reconnaître à chacune des élections qui vont arriver les candidats qui ont soutenu, soutiennent et soutiendront les Chambres de Métiers et par le fait les artisans.

Serge Vidal
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Haute-Loire

... à lire aussi...

Cap'Artisans

■ ALLIER
> www.cma-allier.fr
- *Programme « Habiter mieux »*
- *OP Allier : Libre choix du réparateur CNPA - Mise en application de l'Eco Conditionnalité au 1er juillet 2014 CAPEB03b*

■ CANTAL
> www.cma-cantal.fr
- *Obtenir une avance sur le crédit d'impôt Compétitivité Emploi*

■ PUY-DE-DÔME
> www.cma-puydedome.fr
- *Dossier : les services de la CMA63*
- *Jean-Luc Helbert, nouveau président UPA 63*

3 Réglementation - *Entrée en vigueur de l'éco-taxe sur le mobilier*
4-5 Formation - *Votre programme d'octobre à décembre*
6 Réglementation - *Accessibilité*
7 Formation
9 AUVERGNE - *Les aides* à l'emploi
13 Organisations professionnelles
15-17 DOSSIER - Les agents de développement économique : **vos interlocuteurs de tous les instants**
18-19 Mouvements du répertoire des métiers

emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Cap'Artisans - Directeur de la publication : Christian Vabret
Responsable de la rédaction : Bernard Sabot - Comité de rédaction : services de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne
Crédits photos : Chambres de Métiers et de l'Artisanat 03 / 15 / 43 / 63 / Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
CRMA Auvergne - 17, boulevard Berthelot - CS 70149 - 63407 Chamalières Cedex - Contact : service communication - Tél. 04 73 29 42 00 - contact@crma-auvergne.fr - www.crma-auvergne.fr - Dépôt légal à parution

CMA Haute-Loire - Directeur de la publication : Serge Vidal
Responsable de la rédaction : Bernard Sabot - Comité de rédaction : services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire
Crédits photos : CMA Haute-Loire et l'Éveil de la Haute-Loire - IFP Bains - © Thinkstok
CMA Haute-Loire - 13, avenue André-Soulier - BP 60104 - 43003 Le Puy-en-Velay Cedex
Tél. 04 71 02 34 56 - Fax 04 71 02 10 32 - E-mail : contact@cma-hauteloire.fr - www.cma-hauteloire.fr
Tirage : 5 127 exemplaires - ISSN : 2266-6281 - Publicités : Centre France Publicité - Conception / réalisation : FUSIUM (Auvergne - France) F29425 - Tél. 04 73 73 25 25 - PEFC 10-31-1928 - IMPRIM'VERT

■ **Éco-taxe**

Entrée en vigueur de l'éco-taxe sur le mobilier

Vous avez été plusieurs artisans à nous interroger sur ***une nouvelle réglementation relative à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement.***

Principe de l'éco-taxe

Depuis le 1er mai 2013, l'éco-taxe jusqu'ici applicable dans le rayon électroménager a été étendue à l'ameublement. Les entreprises qui fabriquent, assemblent, distribuent, ou mettent sur le marché des éléments d'ameublement sont concernées par cette nouvelle mesure. Le principe de cette fiscalité consiste à mettre en place une « écotaxe » sur le meuble vendu. Cette taxe servira à financer le recyclage du mobilier en fin de vie.

Les fabricants et vendeurs de meubles devront calculer pour chaque article le montant de l'éco-participation, la faire apparaître sur les étiquettes et factures, et percevoir cette taxe pour chacun des articles vendus. Ils devront ensuite la reverser à un éco-organisme qui s'en servira pour financer la logistique, la collecte et la valorisation du mobilier en fin de vie.

La filière est actuellement gérée par deux éco-organismes agréés par l'État : **Éco-mobilier** pour les meubles destinés aux ménages et **Valdélia** pour les meubles destinés aux professionnels.

Créations de Jordanne Couderc.

Modalité de déclaration

Dans tous les cas : première déclaration au 1er juillet 2013 pour les produits mis en vente aux mois de mai et juin 2013 (Eco-mobilier et Valdélia).

Par la suite :

Mobilier professionnel (Valdélia) :

Déclaration des volumes tous les trimestres (le 10 du mois du nouveau trimestre : déclaration des tonnages mis sur le marché à T-1 ; paiement de l'éco-contribution en fin du même mois).

Mobilier à destination des ménages (Éco-mobilier) :

Entreprises avec un chiffre d'affaires inférieur à 30 k€ HT

Les entreprises réalisant moins de 30 k€ de chiffre d'affaires HT peuvent faire une déclaration annuelle sur une base forfaitaire d'un montant fixe de 300 €HT, ou une déclaration au réel. La déclaration/facturation/paiement des éco-participations a lieu entre janvier et février de chaque année, pour les montants dus au titre de l'année précédente. Les règles d'application du barème restent inchangées.

Entreprises avec un chiffre d'affaires entre 30 k€ et 300 k€ HT

Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires HT compris entre 30 k€ et 300 k€ font une déclaration annuelle des quantités mises sur le marché. Elles ont le choix entre faire une déclaration sur base réelle (quantités réellement mises sur le marché) ou sur une base forfaitaire, correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires HT. La déclaration/facturation/paiement des éco-participations a lieu entre janvier et février de chaque année, pour les montants dus au titre de l'année précédente. Les règles d'application du barème restent inchangées.

Entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 300 k€ HT

Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires HT supérieur à 300 k€ font une déclaration trimestrielle des quantités mises sur le marché. ■

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire ou consulter le site internet www.cma-hauteloire.fr

SARL CHANON Henry
Location Matériel
Tél. : 04 71 65 19 78 - Fax : 04 71 65 58 33
www.chanon-location.fr
Téléscopique de 6 à 30 mètres
Nacelle automotrice 4x4 16 mètres
Camion nacelle VL 18 mètres
Nacelle électrique 10 mètres
Nacelle ciseaux de 10 à 18 mètres
Mini-pelle de 1 à 12 tonnes
Moto-basculeur articulés
Utilitaires 3,5 tonnes

Formations générales
> octobre – décembre 2013

GESTION DES RISQUES

Sauveteur secouriste du Travail > Les 7 et 14 octobre 2013
Document unique et fiche de prévention des risques professionnels > Le 16 décembre 2013

INFORMATIQUE ET INTERNET

Initiation Traitement de texte Word > Les 7et 21 octobre 2013
Préparez et créez votre site Internet > Les 7, 14, 28 oct., 4, 18 et 25 nov. 2013
Perfectionnement Excel > Les 14 et 28 Octobre 2013
Perfectionnement Windows Seven > Le 22 octobre 2013
Initiation tableur Excel > Les 28 octobre et 4 novembre 2013
Photo numérique > Le 25 novembre 2013
Gagnez du temps et de l'autonomie avec votre téléphone mobile > Le 2 décembre 2013
Optimisez et sécurisez votre ordinateur > Le 2 décembre 2013
Référencement de Site Internet > Le 9 décembre 2013
Soyez présent sur les réseaux sociaux > Le 16 décembre 2013

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Améliorez l'environnement professionnel grâce au Feng Shui > Les 7, 14 et 21 octobre 2013
Connaissance et gestion de soi > Les 4 et 18 novembre 2013
Feng Shui Consolidation des acquis > Les 18 et 25 novembre 2013
Valorisez votre image : Relooking > Les 2 et 9 décembre 2013

FISCALITÉ ET FINANCE

Auto-entrepreneur : prenez la dimension de votre rôle de chef d'entreprise > Le 15 octobre 2013 ou le 17 décembre 2013
Déterminez votre prix de revient > Les 18 novembre 2013
Payez moins d'impôt ! > Le 16 décembre 2013

ACTION COMMERCIALE

Répondez à un appel d'offres en marché public > Le 21 octobre 2013
Vendre sur les foires et salons Le 28 octobre 2013
Négociez vos achats et réduisez vos frais généraux > Le 4 novembre 2013
Vendre plus : mettez en place une stratégie commerciale > Les 18 et 25 novembre 2013
Comment faire de sa vitrine un atout commercial ? > Le 25 novembre 2013

MANAGEMENT

Motivez votre équipe et apprenez à déléguer > Les 2 et 9 décembre 2013
Recrutez un nouveau collaborateur > Le 16 décembre 2013

Les lieux de formation :
les formations ont lieu au Puy-en-Velay ou à Monistrol-sur-Loire et Brioude si les effectifs sont suffisants

LE COÛT DE VOS FORMATIONS

DEUX SOURCES DE FINANCEMENT POSSIBLES :

• Le conseil de la formation
Composé de sept membres désignés parmi les élus des Chambres de Métiers et de l'Artisanat **d'Auvergne** et présidé par Jean-Paul BASTIEN, le Conseil de la Formation finance les stages, d'une durée minimale de 4 heures, **dans le domaine de la gestion et du développement de l'entreprise,** suivis par les chefs d'entreprise artisanale, leur conjoint collaborateur ou associé et leurs auxiliaires familiaux.

• Le FAFCEA
Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale, est l'organisme au niveau **national** en charge du financement **de vos formations techniques.** Le Conseil d'administration du FAFCEA est composé d'élus issus des organisations professionnelles qui veillent à garantir la mise en œuvre des orientations politiques définies par les organisations professionnelles nationales
Ainsi, le Conseil d'administration définit les priorités de financement de la formation professionnelle et détermine les critères et modalités de prise en charge des actions de formation financées par le fonds.

Les démarches pour obtenir le financement
Pour les formations organisées par votre chambre de Métiers : dans le cadre d'une inscription à un stage collectif à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire, nous nous chargeons d'effectuer pour vous la demande de prise en charge auprès du Conseil de la Formation ou du FAFCEA, **vous n'aurez pas à faire d'avance.**

Formations spécifiques
> octobre - décembre 2013

Conducteur de taxi : Actualisation des connaissances

Cette formation a été mise en place pour répondre à l'obligation de formation continue introduite par l'article 6.1 du décret n° 2009-72 du 20 janvier.
Le conducteur de taxi doit respecter une obligation quinquennale de formation continue.
À défaut, le préfet qui a délivré la carte professionnelle peut décider de la suspension ou du retrait de celle-ci conformément à l'article 7 du décret n° 2009-72 du 20 janvier 2009.
Les conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle délivrée courant 2008 doivent suivre leur formation avant le 1er janvier 2014.
Les conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle délivrée depuis moins de 5 ans devront suivre la formation avant l'échéance d'un délai de 5 ans.
> Prochaine session les 28 et 30 octobre 2013

Formation capacitaire en hygiène alimentaire

Depuis le 1er octobre 2012, les responsables d'établissements de restauration commerciale doivent avoir dans leur effectif au moins **une personne justifiant d'une formation en hygiène alimentaire** (Article L.233-4 du Code rural et de la pêche maritime et le décret 2011-731 du 24 juin 2011).
Cette formation doit permettre aux participants **d'acquérir les capacités nécessaires** pour organiser et gérer leurs activités dans **des conditions d'hygiène conformes à la réglementation** et satisfaisantes pour la clientèle. Il s'agit de :
- connaître les règles d'hygiène alimentaire
- repérer les dysfonctionnements en matière d'hygiène et de qualité
- identifier et maîtriser les risques biologiques
- appréhender les méthodes et outils de sécurisation sanitaire des aliments.

> Prochaine session les 25 novembre et 2 décembre 2013

Renseignements et inscriptions :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Haute-Loire
Service Formation continue
13, avenue André-Soulier - BP 60104 - 43003 LE PUY EN VELAY CEDEX
Tél. : **04 71 02 34 56** - Fax : **04 71 02 10 32**
Mail : **inscriptionformation@cma-hauteloire.fr**

■ BULLETIN D'INSCRIPTION

À REMPLIR ET À NOUS RETOURNER :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire
Formation continue
13, avenue André-Soulier - BP 60104 - 43003 Le Puy-en-Velay Cedex
Fax : **04 71 02 10 32** - Mail : **inscriptionformation@cma-hauteloire.fr**

Nom du participant : ..... Prénom : .....
Date de naissance : I_I I_I I_I I_I I_I I_I I_I I_I

Statut : ❑ Chef d'entreprise ❑ Conjoint collaborateur ❑ Salarié
❑ Conjoint associé ❑ Autre

Entreprise : .....
Activité : .....
N° de Siret : I_I I_I I_I I_I I_I I_I I_I I_I I_I I_I I_I I_I I_I I_I
Adresse : .....
.....
Téléphone : ...../...../...../...../...../ Mail : .....

Intitulé de la formation	*Date de début*	*Date de fin*	*Coût (pour les salariés*

Réservez dès maintenant le catalogue formation 2014

Entreprise : .....
Activité : .....
Adresse : .....
.....
Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....
Mail : .....
❑ **Souhaite recevoir le catalogue de Formations 2014**

■ Mise en accessibilité

Accessibilité... un défi à relever d'ici 2015

La loi du 11 février 2005 exprime le principe « d'accès à tout pour tous ». À partir du 1er janvier 2015, tous les établissements recevant du public (ERP) devront être accessibles aux personnes handicapées. Sont concernées les entreprises telles que boulangerie, boucherie, restauration rapide, cordonnerie, pressing, salon de coiffure, esthétique ou celles ayant un showroom ou un espace de ventes...

Les locaux des entreprises devront être accessibles aux personnes ayant divers types de handicaps qui peuvent être :

Personne à mobilité réduite

Personne ayant une déficience motrice

Personne ayant une déficience visuelle

L'accessibilité peut aussi être un moyen d'élargir sa clientèle en réservant un accueil adapté et chaleureux à ce public.

Si vous avez des difficultés à évaluer la conformité réglementaire de votre établissement ? Ou besoin d'une aide et d'un regard neuf sur votre installation pour déterminer les travaux à prévoir ?

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Direction départementale des Territoires de la Haute-Loire pourront vous aider. ■

Contactez-nous :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire
Alain Filère : 04 71 02 34 56

DDT43
Solange Beraud
Portage de la politique publique d'accessibilité, conseils aux collectivités et aux particuliers. Formations.
Instruction des dossiers d'accessibilité arrondissements de Brioude et du Puy-en-Velay.
13, rue des Moulins - 43000 LE PUY EN VELAY
tél. 04 71 05 83 54
courriel : solange.beraud@haute-loire.gouv.fr

Christine Moulin
Portage de la politique publique d'accessibilité, conseils aux collectivités et aux particuliers. Formations.
Instruction des dossiers d'accessibilité pour l'arrondissement d'Yssingeaux.
Le Chausse - 43200 YSSINGEAUX
tél. 04 71 65 74 82
courriel : christine.moulin@haute-loire.gouv.fr

RÉUNIONS D'INFORMATIONS

Des réunions d'information sur Le Puy-en-Velay, Brioude et Monistrol-sur-Loire auront lieu à l'automne 2013 en collaboration avec la DDT43.
Dates à retrouver sur le site www.cma-hauteloire.fr

■ Interview

Solange Beraud, chargée de l'accessibilité à la Direction Départementale du Travail

Portage de la politique publique d'accessibilité, conseils aux collectivités et aux particuliers. Formations.

- Quels conseils donneriez-vous à un chef d'entreprise ?

Solange Beraud :
Chaque fois qu'il a un projet de travaux, il est nécessaire de bien intégrer l'accessibilité, pour éviter d'avoir à refaire les travaux et de ce fait, de subir un coût supplémentaire.

- Pour beaucoup, accessibilité rime avec contraintes... Est-ce réellement contraignant de rendre son établissement accessible et comment en faire un atout pour l'entreprise ?

Solange Beraud :
Un établissement accessible permet d'accueillir un plus grand nombre de personne, l'entreprise touche un consommateur qui ne pouvait pas y accéder par le passé. Un établissement accessible est plus confortable pour tous (portes et circulations plus larges permettent des livraisons et des aménagements plus aisés, une vue des produits plus claire...)

- Vous avez rencontré beaucoup de chefs d'entreprise dans le cadre de l'accessibilité. Quels sont les aménagements les plus fréquents et quels sont ceux qui posent le plus de difficultés à la mise aux normes ?

Solange Beraud :
La majorité des établissements que nous rencontrons sont des commerces, des écoles..., concernant les commerces, la première contrainte est l'accès à l'établissement : largeur de porte, marche d'escalier donnant sur le domaine public. Pour les écoles, la solution est de veiller à ce que tous les services puissent être dispensés au rez-de-chaussée.

- En cas d'impossibilité technique, architecturale ou économique que pouvez vous conseiller aux chefs d'entreprise ?

Solange Beraud :
La loi de 2005 permet de déroger dans certains cas. Avec le chef d'entreprise, nous étudions la solution qui sera la plus adaptée à son problème.

- Est-ce que la mise en accessibilité nécessite un coût important à sa mise en place ?

Solange Beraud :
Une étude et la prise en compte de l'accessibilité en amont du projet permettent de réduire considérablement le coût. (Exemple : contraste des couleurs, une bonne luminosité, les portes de 0.90 permettent le passage des fournitures plus facilement...)
Dans tous les cas nous conseillons aux chefs d'entreprise et d'établissements de nous contacter pour l'étude des différents problèmes qu'ils rencontrent. ■

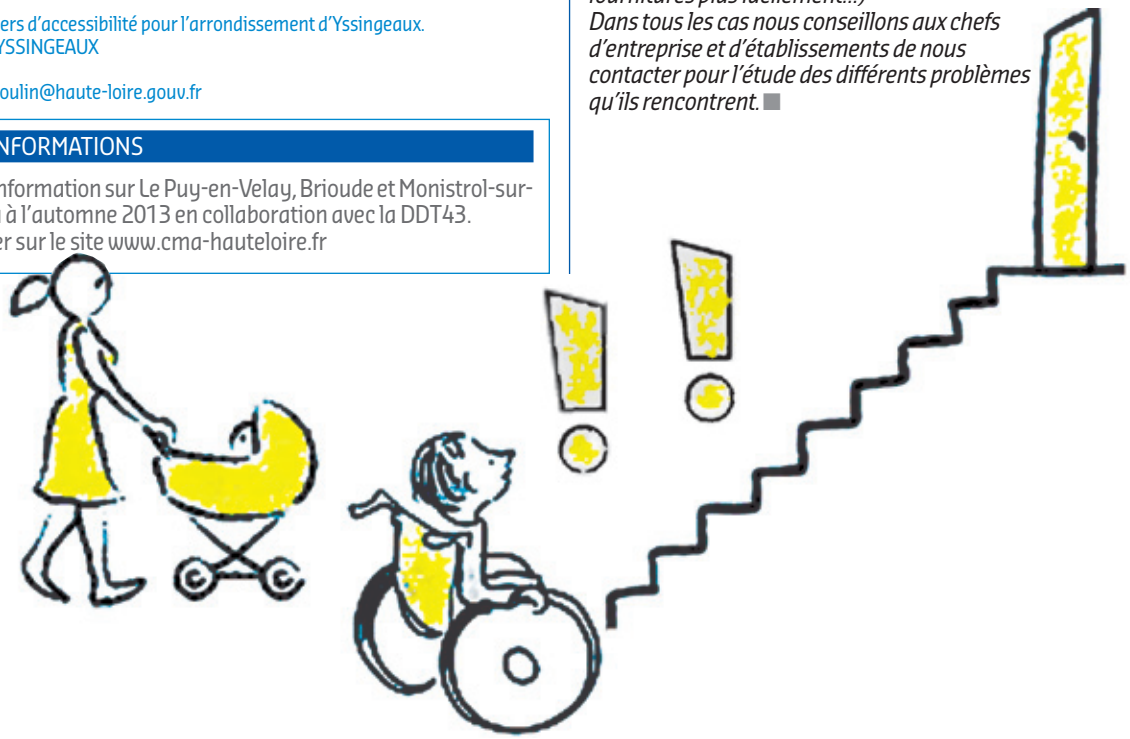

■ **Futurs créateurs d'entreprise**

Deux nouveaux stages

Le stage du mois d'avril.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire a organisé les 6, 7, 11 et 12 juin et préalablement les 25, 26 et 30 avril une formation pour ses futurs ressortissants.

Cette formation constitue une étape nécessaire avant l'inscription au Répertoire des Métiers. Elles ont été animées successivement par Sarah Poyeton et Emmanuelle Vallet et par Patricia Périlhon et Alain Filère, agents économiques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

La Chambre de métiers attache beaucoup d'importance à ces formations et incite chaque chef d'entreprise à continuer les cycles de perfectionnement proposés qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances mais surtout de mieux connaître les fonctions de l'entreprise et les obligations qu'elles génèrent.

Pendant ces journées de formation de très nombreux thèmes sont abordés : environnement de l'entreprise ; organismes sociaux - les assurances ; la comptabilité - les investissements - les amortissements ; le compte de résultat - le seuil de rentabilité - le plan de financement ; l'évolution du financement d'une entreprise ; les régimes fiscaux ; les statuts du chef d'entreprise et du conjoint.

Pour chaque formation, il est à noter l'intérêt que portent les futurs créateurs à cette démarche de sensibilisation pour aborder l'entreprise dans les meilleures conditions dans un contexte économique difficile.

LES STAGIAIRES

Formation du mois d'avril :

André Dimitri, hôtel-restaurant traiteur vente de plats à emporter, Aurec-sur-Loire ; Barbieri Joël, boucherie charcuterie, Langeac ; Berteloot Arlette, fleuriste, Vissac-Auteyrac ; Celle Marlène, confection et vente de créations, Sainte-Sigolène ; Cokelekli Ali, réparation et vente de matériel informatique, Brives-Charensac ; Delemasure Séverine, électricité bâtiment, Blesle ; Gaillard Pierre, réparation et vente de matériel informatique, Le Puy-en-Velay ; Giraud Nicolas, maçonnerie, Yssingeaux ; Hossin Louis, photographie, Ally ; Lacombe Régis, électricité bâtiment, Saint-Didier-en-Velay ; Lazennec Benjamin, boulangerie pâtisserie, Villeneuve d'Allier ; Marchal Alexis, maçonnerie, Beaune-sur-Arzon ; Margerit Mathieu, plomberie zinguerie chauffage énergies renouvelables, Yssingeaux ; Mirand Christophe, électricité bâtiment, Blesle ; Passaquit Jérémy, électricité générale, Les Vastres ; Perrin Guillaume, mécanique auto et vente, Issoire ; Rochedy Florent, carrosserie auto, Saint-Agrève ; Russier Jean Vincent, maçonnerie, Montregard ; Solmana Vincent, boucherie ambulante, Sainte-Sigolène ; Valette Ophélie, carrosserie auto, Saint-Agrève ; Vezzetti Antoine, mécanique auto et vente, Saint-Germain-Lembron ; Yildiz Tevfik, plâtrerie peinture électricité, Annonay.

Formation du mois de juin :

Argaud Yannick, charpente couverture, Saint-Pierre-Eynac ; Besse Angélique, boulangerie-pâtisserie, Saint-Préjet Armandon ; Bumbolo Vincent, tous travaux bâtiment et maîtrise d'œuvre, Saint-Romain-Lachalm ; Clocher Ludovic, maintenance informatique et développement logiciel, Les Villettes ; Cussac Rémi, travaux publics, Pébrac ; Desgrand Olivier, boulangerie-pâtisserie, Le Brignon ; Desmartin Myriam, pizzeria, Saint-Pierre-Eynac ; Desmartin Stéphane, pizzeria, Saint-Pierre-Eynac ; Durand Béatrice, coiffure, Brives-Charensac ; Eynard Marie-Louise, coiffure mixte, Vieille-Brioude ; Faria Georges, mécanique auto, poids lourds, Espaly-Saint-Marcel.

Gaillard Pascal, boulangerie-pâtisserie, Saint-Préjet Armandon ; Gayte Adrien, restauration plats préparés cuisinés à emporter, Le Puy-en-Velay ; Guilhot André, travaux publics, Araules ; Jousserand Éric, Saint-Pierre-Duchamp ; Lannoy Alain, contrôle technique, Saint-Pierre-Duchamp ; Malaqui Romain, plâtrerie peinture, Polignac ; Martin Cécile, poterie céramique, Grazac ; Mauranne Jean-Pierre, multi travaux bâtiment, Azérat ; Roqueplan Mylène, boulangerie-pâtisserie, Le Brignon ; Salathe Leslie, maroquinerie, Fournols ; Tavernier Julien, mécanique auto et vente de véhicules d'occasion, Bournoncle Saint-Pierre ; Teixeira Arlette, coiffure mixte, Vals-près-Le Puy ; Vidal Élisabeth, fleuriste, Esplantas. ■

OSER SE LANCER ENTREPRENDRE

Avec la Région, domptez les difficultés.

Formation, Emploi, Développement économique

www.laregionvousaide.auvergne.fr

AUVERGNE
la région juste et grande

L'apprentissage : une valeur sûre

Avec 75 000 actifs et près de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, les 23 890 entreprises artisanales d'Auvergne se caractérisent par une grande capacité d'adaptation, une dimension humaine forte et une implication quotidienne de proximité au cœur des territoires dont elles garantissent dynamisme et vitalité.
L'enjeu des prochaines années concerne la pérennité de ces entreprises dont on sait qu'un tiers de leur dirigeant a dépassé l'âge de 50 ans. Ils seront donc plus de 7 500 à être confrontés dans les 10 ans à venir au processus de transmission qui doit être préalablement préparé pour disposer des meilleures chances de réussite.
Face à ce constat et en complément des outils financiers existants, il convient de miser sur la formation, notamment celles des jeunes qui représentent un vivier de futurs chefs d'entreprises. Pour cela l'alternance constitue une solution adaptée et permet à 8 jeunes sur 10 de s'insérer dans la vie active au terme de leur parcours de formation. Ceci mérite d'autant plus d'être souligné que le taux de chômage touchant cette catégorie d'âge s'élève à près de 24 %.
Ainsi, les Chambres de Métiers et l'Artisanat d'Auvergne se sont-elles impliquées lors des finales nationales des 42es Olympiades des Métiers et ont mis cette année en valeur l'apprentissage sur un espace dédié lors de la Foire internationale de Clermont-Cournon. C'est une des missions prioritaires des Chambres départementales que de conseiller les jeunes et leurs familles intéressés par cette voie d'accès efficace au monde du travail. N'hésitez pas à les solliciter !

Christian Vabret
Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne

DOSSIER : LES AIDES À L'EMPLOI

Plusieurs dispositifs existent pour aider les entreprises à se développer et à financer en partie l'embauche de salariés. Nous vous proposons un tour d'horizon des principales mesures.

• Le contrat de génération

LE CONTRAT DE GÉNÉRATION
INVESTIR DANS L'AVENIR SANS RENONCER À L'EXPÉRIENCE
UN JEUNE EMBAUCHÉ EN CDI
UN SENIOR SALARIÉ
UN CONTRAT DE GÉNÉRATION ET 4 000 € D'AIDE PAR AN PENDANT 3 ANS (SOIT 12 000 €)
CG

Principe : l'embauche d'un jeune, le maintien en activité d'un senior

• Embaucher en CDI un jeune de 16 et à 25 ans (ou de moins de 30 ans pour les jeunes reconnus comme travailleurs handicapés).

• Maintenir dans l'emploi un senior de 57 ans ou plus (ou de 55 ans ou plus pour les salariés reconnus comme travailleurs handicapés ou s'il s'agit d'une nouvelle embauche).

• L'aide peut être octroyée si un chef d'entreprise âgé de 57 ans ou plus recrute un jeune dans la perspective de lui transmettre son entreprise.

Aide

12 000 € sur 3 ans : 4 000 € par an, soit 1 000 € versés chaque trimestre.

Mode d'emploi

• Déposer une demande d'aide à Pôle emploi services à l'aide du formulaire (disponible sur www.contrat-generation.gouv.fr). Vous n'avez pas de pièces justificatives à fournir (mais vous devez les conserver en cas de contrôle).

• Effectuer sa demande au plus tard dans les 3 mois suivant le premier jour du contrat de votre jeune salarié.

• L'aide est versée tous les trimestres, après actualisation des données par l'entreprise.

• À la fin de chaque trimestre, Pôle emploi services envoie une demande d'actualisation. L'entreprise doit simplement confirmer, dans le mois qui suit, que les deux salariés sont toujours présents et que les conditions liées à l'aide ne sont pas modifiées. Le contrat de génération vise à maintenir en emploi les salariés seniors, jusqu'à l'âge de la retraite.

Le bénéfice de l'aide n'est donc pas compatible avec le licenciement d'un salarié senior. Si un salarié de 57 ans ou plus (pour un motif autre que la faute grave ou lourde ou l'inaptitude) est licencié, l'aide associée au dernier contrat de génération que vous avez formé est interrompue. ■

Plus d'informations sur : www.contrat-generation.gouv.fr

• Les emplois d'avenir

Objectif

Améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Public concerné

« Les emplois d'avenir » sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans emploi en difficulté d'insertion professionnelle sur certains critères.

Aide

Aide mensuelle de l'État de 35 % du Smic.

Conditions

Les emplois conclus dans le cadre des « emplois d'avenir » doivent :
• être à plein-temps, sauf dans le cas où la situation du jeune ne le permet pas.
• ne pas être saisonniers.
• donner lieu à la mise en œuvre d'actions de formation pendant le temps de travail, concourant à l'acquisition de compétences ou des qualifications correspondant à l'emploi et offrant les perspectives de sa pérennisation.
• donner lieu à un accompagnement du jeune sous forme de tutorat, pendant le temps de travail.
• être conclu en priorité en contrat à durée indéterminée, ou en contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans. ■

Plus d'informations sur : http://travail-emploi.gouv.fr et auprès de Pôle Emploi et des missions locales

emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

NISSAN Utilitaires
BÉNÉFICIEZ D'OFFRES PRO-LIFIQUES SUREQUIPÉES
Soveca Groupe
Soveca 03 garage
MOULINS
Parc d'Activités Logistiques
Centre routier - Z.A.C. des Gris
03400 Toulon-sur-Allier
Tél. 04 70 34 11 99
Fax 04 70 34 11 73
Soveca 43 garage
ESPALY
Route des Estreys
43000 Espaly
Tél. 04 71 02 67 03
Fax 04 71 02 75 76
SAINTE SIGOLENE
La Guide
43600 Sainte Sigolène
Tél. 04 71 66 16 23
Fax 04 71 66 46 73
Soveca 63 garage
GERZAT
2, rue Benjamin Franklin
RD 772 - Z.I. de Gerzat Sud
63360 Gerzat
Tél. 04 73 84 84 75
Fax 04 73 77 09 70
NV200
1.5 dCi 90 ch Business
À PARTIR DE 11 990 € HT*
PRIMASTAR
L1H1 2t7 2.0 dCi 90 ch Acenta
À PARTIR DE 15 990 € HT*
NV400
L1H1 3t3 2.3 dCi 100 ch Acenta
À PARTIR DE 17 990 € HT*
Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.nissan-offres.fr

DOSSIER : LES AIDES À L'EMPLOI

• Le contrat d'apprentissage

Public concerné
Les jeunes de 16 à 25 ans. Des dérogations à la limite d'âge sont possibles dans certains cas.

Conditions
• Contrat à durée déterminée de 1 à 3 ans, enregistré auprès de la chambre consulaire concernée.
• Rémunération : de 25 à 78% du Smic en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.
• Inscription de l'apprenti dans un CFA.
• Désignation d'un maître d'apprentissage.

Aides
• Aide forfaitaire minimum de 1 000 € par an versée par la Région.
• Exonération totale de charges patronales (sauf cotisation accidents du travail et maladies professionnelles) et salariales pour les employeurs de moins de 11 salariés.
• Crédit d'impôt de 1 600 € et jusqu'à 2 200 € pour l'emploi d'apprentis handicapés.
• Pas d'indemnité de fin de contrat à verser. ■

Pour plus d'informations, contactez le service apprentissage de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

• Le contrat unique d'insertion (CUI) et le contrat initiation emploi (CIE)

Public concerné
Personnes sans emploi, quel que soit son âge, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Conditions
• Contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée de 6 mois minimum renouvelable jusqu'à 24 mois.
• Temps partiel possible : minimum 20 heures par semaine.
• Prévoir des actions d'accompagnement du salarié dans son projet professionnel : formation, validation des acquis...

Aides
• Aide mensuelle de l'État modulable en fonction notamment de la situation du bénéficiaire et de l'employeur. Son montant est fixé au niveau régional (au maximum 47 % du Smic).
• Cumul possible avec la réduction Fillon. ■

Plus d'informations sur : www.pole-emploi.fr

• Réduction « Fillon »

Public concerné
Tout salarié, à temps plein ou à temps partiel, quelles que soient la date d'embauche et la durée du travail.

Aides
• Réduction dégressive des cotisations patronales de sécurité sociale sur les salaires inférieurs à 1,6 fois le Smic.
• La réduction est plafonnée à 28,1 % du Smic pour les entreprises de moins de 20 salariés. ■

Plus d'informations sur : www.urssaf.fr

• Le contrat de professionnalisation

Public concerné
• Les jeunes de 16 à moins de 26 ans souhaitant compléter leur formation initiale.
• Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.
• Les bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), de l'ASS (Allocation spécifique de solidarité), de l'AAH (Allocation adulte handicapé).
• Les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion.

Conditions
• Contrat à durée indéterminée avec une action de professionnalisation comprise entre 6 et 12 mois de 1 à 3 ans, enregistré auprès de la chambre consulaire concernée.

ou

• Contrat à durée déterminée correspondant à la période d'action de professionnalisation comprise entre 6 et 12 mois minimum.

Aides
• Exonération de certaines cotisations sociales patronales pour les contrats conclus avec un demandeur d'emploi de 45 ans ou plus.
• Aide forfaitaire de Pôle Emploi, pouvant aller jusqu'à 2000 € pour l'embauche à temps plein d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus.
• Financement possible par l'OPCA des frais de formation du salarié et du tuteur, ainsi que des dépenses liées à la fonction tutorale.
• Pas d'indemnité de fin de CDD à verser. ■

Plus d'informations sur : www.pole-emploi.fr

• Aides à l'embauche de personnes handicapées

Public concerné
Personnes handicapées remplissant certaines conditions.

Conditions
• Contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée de 12 mois minimum.
• Durée minimum hebdomadaire de travail : 16 heures.

Aides
Elles sont attribuées par l'AGEFIPH en fonction des besoins de l'entreprise et de la personne handicapée. ■

Plus d'informations sur : www.agefiph.fr

CONVENTION POUR LA MOBILISATION DES DISPOSITIFS DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Éric DELZANT, préfet de la Région Auvergne et Christian VABRET, président de la CRMAA signent la convention.

En Auvergne, l'État et les Chambres de métiers et de l'artisanat se sont engagés sur des actions conjointes et concertées pour accompagner les entreprises artisanales en mobilisant les dispositifs de l'État en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.
Cet engagement a été formalisé par la signature d'une convention-cadre le 17 juin 2013 entre le Préfet de région et les Présidents des Chambres de métiers et de l'artisanat.
La transmission d'entreprises artisanales fera l'objet de trois types d'actions conduites au titre du contrat de génération :
- une présélection de jeunes intéressés par une création d'entreprise et accompagnés par Pôle emploi ou les missions locales ou des prestataires de la création d'entreprises financés par l'État,
- l'accès de ces jeunes aux formations du réseau des métiers d'Auvergne,
- la mobilisation des artisans de plus de 55 ans qui envisagent de céder leur entreprise,
- l'organisation d'une opération de mise en relation artisans / jeunes, de type « job-dating » déclinée dans chaque département lors de la semaine de la création-reprise d'entreprises en novembre 2013.

DOSSIER : LES AIDES À L'EMPLOI

Interview de Serge RICARD, Directeur régional de la DIRECCTE Auvergne

(direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

Artisans, vous souhaitez transmettre votre entreprise, un outil de la politique de l'emploi à votre disposition, le contrat de génération.

Cap'Artisans : **Comment s'applique le contrat de génération aux TPE-PME ?**

Serge Ricard : *Toute entreprise de moins de 50 salariés qui embauche un jeune en contrat à durée indéterminée et s'engage, dans le même temps, à maintenir en emploi un senior bénéficie d'une aide de 4 000 € par an pendant 3 ans. Pour cela, il suffit d'adresser à Pôle emploi services le formulaire prévu à cet effet, accessible par internet.*

Cap'Artisans : **Les jeunes embauchés doivent-ils répondre à des critères de niveau de formation ou de chômage ?**

S. R. : *Non, l'employeur embauche le jeune de son choix, quel que soit son niveau de formation, qu'il soit ou non inscrit à Pôle emploi. La seule condition est qu'il ait moins de 26 ans ou, s'il est handicapé, moins de 30 ans.*

Cap'Artisans : **Un artisan qui cherche à transmettre son entreprise peut-il également en bénéficier ?**

S. R. : *Le contrat de génération est adapté aux artisans qui préparent leur succession. Le dispositif comporte un volet spécifique « transmission d'entreprise » qui permet à une entreprise de bénéficier de l'aide quand le chef d'entreprise, âgé d'au moins 57 ans, embauche un jeune de moins de 26 ans en vue de lui transmettre l'entreprise. Le chef d'entreprise n'est pas obligé de transmettre dès le terme de l'aide s'il souhaite prendre plus de temps. Cette disposition donne à un artisan le temps de préparer la cession de son entreprise et au jeune celui de réussir la reprise, tout en étant accompagné, de se faire connaître de la clientèle. Rappelons que chaque année, en France, 30 000 entreprises artisanales cherchent un repreneur.*

Cap'Artisans : **L'aide associée au contrat de génération est-elle cumulable avec le crédit impôt compétitivité et emploi (CICE) et les exonérations de charges sociales liées aux embauches en ZRR (Zone de revitalisation rurale) ou ZUS (Zone urbaine sensible) ?**

S. R. : *Oui, à partir de 2013, l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDI pourra ouvrir droit à quatre dispositifs d'exonération de cotisations sociales à la charge des employeurs ou d'aide à l'emploi. La combinaison des réductions de cotisations, du crédit d'impôt compétitivité emploi et de l'aide associée au contrat de génération allège le coût du travail total de près 60 % d'un salaire brut au niveau du SMIC. Ainsi, pour un salaire net de 1 150 € versé au jeune, soit pour l'entreprise un salaire brut chargé de 1 752 €, l'entreprise verra chaque mois, pendant 3 ans, le coût du jeune en contrat de génération réduit de 834 € par le cumul des aides et exonérations. C'est le niveau d'aide à l'emploi le plus élevé jamais mobilisé pour une embauche en entreprise. Il est destiné à compenser sur les 3 premières années le coût d'une embauche supplémentaire.*

■ Brèves

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat intègre ses nouveaux locaux

Depuis le 1er août, les services de la CRMAA ont changé d'adresse pour rejoindre le 17, boulevard Berthelot à Chamalières. Après quelques semaines de travaux, le siège de la Chambre Régionale est désormais situé au second étage de l'immeuble Jean-Paquet. Le rez-de-chaussée et le premier étage restent dévolus aux services de la Chambre de Métiers départementale.

NOTRE NOUVELLE ADRESSE :

CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT D'AUVERGNE
17, boulevard Berthelot
CS 70149
63407 CHAMALIÈRES CEDEX

Tél. **04 73 29 42 00**
contact@crma-auvergne.fr
www.crma-auvergne.fr

■ Événement

Salon du chocolat et gourmandises d'Auvergne

Le salon du chocolat et des gourmandises d'Auvergne, rendez-vous incontournable de tous les amoureux de ce produit d'exception, revient à la Grande Halle d'Auvergne pour une 3e édition qui aura lieu du 1er au 3 novembre 2013.

Devenu en l'espace de 2 ans seulement, le 6e événement le plus fréquenté d'Auvergne, le salon du chocolat permettra une nouvelle fois de découvrir les entreprises artisanales de la région et leur savoir-faire, de déguster les spécialités à base de chocolat et de promouvoir les différents corps de métier représentés.

Avec plus de 50 artisans chocolatiers venus d'Auvergne et de toute la France pour partager leurs connaissances, des Meilleurs Ouvriers de France en démonstrations, des ateliers culinaires, de nombreux concours et une multitude d'animations, cette manifestation haute en saveurs fera incontestablement la part belle à la qualité et à la gourmandise !

Cette année encore, les enfants pourront participer à un atelier gourmand. En 2012, près de 1 000 enfants ont participé à cet atelier grâce à l'association « Tous pour un sourire » et aux anciens membres de la Fédération Régionale des Pâtissiers Chocolatiers d'Auvergne.

Fort du succès des éditions précédentes, le salon du chocolat 2013 tentera une nouvelle fois de réaliser le pari fou d'associer la mode et le chocolat. Autour du thème « la fête et la musique », un défilé inédit, réunissant plusieurs corps de métiers sera proposé au public. Les masques et les robes seront particulièrement mis à l'honneur.

Pour la première fois, un concours de professionnels alliant fleurs et chocolat sera organisé. Les candidats qui réaliseront le plus beau bouquet seront qualifiés pour une finale nationale.

■ **Actualités**

Sylvia PINEL à la rencontre des Artisans Auvergnats

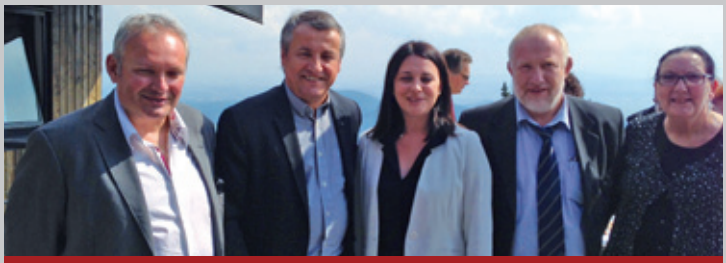

Sylvia PINEL entourée d'élus de la CRMAA (de gauche à droite) : Thierry PERBET, Christian VABRET, Jean-Luc HELBERT, Nicole DUMAS.

Le 19 juillet dernier, Sylvia PINEL, Ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme était en déplacement dans le département du Puy-de-Dôme à l'initiative du Président du Conseil général.

Après avoir pris contact avec le secteur coutelier de l'arrondissement de Thiers, elle s'est ensuite rendue au sommet du Puy-de-Dôme afin de visiter les aménagements réalisés et de prendre connaissance du projet d'inscription de la chaîne des puys au patrimoine mondial de l'Unesco.

À cette occasion, elle a rencontré les forces économiques de la région et notamment les élus de l'artisanat dont le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, Christian VABRET, Nicole DUMAS, représentant la Chambre départementale, Thierry PERBET, Président régional de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie et Jean-Luc HELBERT, Président de l'UPA départementale.

Différents sujets ont été abordés parmi lesquels l'apprentissage et les suites données par le gouvernement aux conclusions du rapport Queyranne-Demaël-Jürgensen visant notamment à réduire de manière drastique les ressources de nos compagnies.

Si ces recommandations étaient suivies, elles mettraient en grande difficulté les réseaux consulaires, notamment en ce qui concerne leur rôle d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets. ■

■ **Événement**

Salon Régional des Métiers d'Art

La 13e édition du salon régional des métiers d'art se déroulera les 7, 8 et 9 décembre prochain au Jardin des Carmes, en centre-ville d'Aurillac.

Sur trois espaces différents d'environ 1 000 m², reliés entre eux par une moquette rouge comparable à un fil d'Ariane, une cinquantaine d'artisans d'art et d'artistes auvergnats proposeront leurs œuvres. Au cœur de ce site prestigieux, les professionnels des métiers d'art investiront les magnifiques salles d'exposition réservées aux arts plastiques, et se plairont à exposer leur créativité, dialoguer avec le public et réaliser des démonstrations.

Pendant ces trois journées, la culture est omniprésente dans la cité géraldienne puisque le musée d'art et d'archéologie, implanté sur ce site, ouvre gratuitement ses portes et propose des thématiques liés à l'artisanat et à l'art.

C'est dans une ambiance conviviale, chaleureuse et propice aux contacts et aux échanges que chaque année les curieux déambulent et finalisent, en cette période de Noël, leurs achats de fin d'année. Entrée gratuite. ■

Contact : Alain Chapeau
au 04 71 45 65 05 ou par courriel :
alain.chapeau@crma-auvergne.fr

PROFESSIONNELS, SOYEZ LÀ OÙ VOS CLIENTS VOUS CHERCHENT !
Directetproche.fr
Banque Populaire du Massif Central 18 bd Jean-Moulin 63057 Clermont-Fd. RCS Clermont-Ferrand 775 633 878. Inscription ORIAS n° 07 008 962.
DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS POUR CRÉER VOTRE VITRINE OU VOTRE BOUTIQUE EN LIGNE.
BANQUE POPULAIRE
DU MASSIF CENTRAL
BANQUE & ASSURANCE
www.massifcentral.banquepopulaire.fr
+X
BANQUE POPULAIRE
LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

■ **CNPA**

Libre choix du réparateur

Une nouvelle étape cruciale a été franchie grâce à la détermination du CNPA depuis plus d'un an.

En effet, l'Assemblée nationale a voté le 28 juin dernier un amendement comprenant les principales demandes présentées par le CNPA.

L'article 21 ter du projet de loi prévoit que le principe du libre choix sera mentionné directement dans les contrats d'assurance et sera rappelé également lors de la déclaration de sinistre.

D'ores et déjà, des constats amiables avec les coordonnées du garage sont proposés aux professionnels, rappelant aux automobilistes ce droit fondamental.

La prochaine étape sera l'examen du projet de loi au Sénat. La loi n'est donc pas encore votée, mais l'action enclenchée par notre organisation se poursuit.

Report de la mise aux normes des cuves carburants simple paroi

L'arrêté du 16/12/2012 prévoyait le report de l'échéance du remplacement des cuves simple paroi directement enfouies dans le sol au 31/12/2013 pour les stations dont le volume équivalent distribué est inférieur à 3 500 mètres par an.

Les députés ont voté un amendement en 1re lecture à l'Assemblée Nationale le 28/06/2013 reportant cette échéance au 31 décembre 2016 pour les stations débitant moins de 500 mètres cubes par an.

Celui-ci fait suite aux propositions que le CNPA avait formulées lors de la rencontre avec l'Inspecteur des Finances en charge du Rapport paru en novembre 2012 sur « Les prix, les marges et la consommation des carburants » et lors des réunions de travail avec les cabinets des ministres de l'Artisanat et des PME (Mme Pinel) et de l'Économie Sociale et Solidaire (M. Hamon).

Ce texte va être transmis à la Commission des Affaires Économiques du Sénat le 23 juillet. Il sera examiné en séance plénière à partir du 10 septembre. ■

Pour tout renseignement, contactez le CNPA au 04 70 28 19 05

■ **Association**

L'association des Artisans Ebénistes de la Haute-Loire, régie par la loi 1901, a été crée en 1992

Ses objectifs sont :

- promouvoir le métier d'ébénistes et d'ébénistes restaurateurs du département de la Haute-Loire ;
- organiser la formation par le biais de stages spécifiques et techniques (marqueterie Boulle, vernis tampon, restauration de serrurerie ancienne, dorure à la feuille...) Lors de ces stages, des échanges techniques permettent aux adhérents de parfaire leurs connaissances auprès de leurs collègues ;
- participer pour ses membres à des sorties culturelles (musée, conférence...) en relation avec le métier ;
- informer les futurs professionnels de l'ébénisterie des différentes possibilités de formation ;
- participer à des manifestations comme des salons, des expositions professionnelles... dans le cadre de l'association des ébénistes de la Haute-Loire.

Cette association est régie depuis 2007 par une charte, respectée par chacun des adhérents. ■

Notre site : www.ebeniste-restaurateur.com

BANQUE ET ASSURANCES
Le bon sens a de l'avenir
Professionnels
Sécuriser votre local professionnel c'est garantir votre activité.
Innovation Crédit Agricole
Télésurveillance la protection 24H/24 et 7j/7
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé au 94 rue Bergson B.P. 524 42007 Saint-Etienne Cédex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 097.

Gris Aluminium

VOTRE MÉTIER EST UNIQUE, VOTRE PEUGEOT AUSSI.

Plancher cabine
(cellule rapportée classe C 4 m³)

Rouge Ardent

OFFRE SPÉCIALE

PARTNER CONFORT
Exceptionnellement

à partir de

9 490 € HT(1)

sous condition de reprise*

BETC Automobiles PEUGEOT 552 144 503 RCS Paris.

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL **Consommation mixte (en l/100 km) : 5,2. Émissions de CO_2 (en g/km) : 133.**

Rendez-vous sur peugeotwebstorepro.com

(1) Somme restant à payer pour l'achat d'un Partner Confort 120 L1 1,6L HDi FAP 75ch neuf, hors options déduction faite d'une remise de 5 568 € HT sur le tarif Peugeot 13D conseillé du 01/07/2013 et de 1 000 € HT de Prime Verte Peugeot*. Offre non cumulable, réservée aux professionnels pour un usage professionnel, hors loueurs et flottes, valable pour l'achat d'un Partner Confort du 02 septembre au 31 décembre 2013 dans le réseau Peugeot participant. * Prime verte Peugeot de 1 000 € HT pour la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné ou non à la casse et l'achat d'un véhicule VUL neuf, à usage professionnel.

MOTION & EMOTION

PEUGEOT
PROFESSIONNEL

AGENTS ÉCONOMIQUES DE LA CMA 43

Spécialistes de l'artisanat et des entreprises, ils sont vos interlocuteurs de tous les instants...

Le service économique de la Chambre de Métiers est structuré par 4 agents de développement qui couvrent les quatre grands secteurs géographiques de la Haute-Loire. Sur chacun de ces territoires, ils interviennent sur les problématiques de l'entreprise et accompagnent les artisans dans leur quotidien. Ils sont des interlocuteurs privilégiés dans de multiples domaines, en particulier en matière de créations et reprises d'entreprises avec une stratégie d'accompagnement spécifique. Leurs compétences s'exercent également en termes de conseils sur le plan juridique, social, fiscal et comptable, mais aussi pour aborder des sujets liés au T.I.C., au développement commercial, à l'innovation etc.
Au-delà de ces compétences communes, chacun d'eux est spécialisé dans un domaine afin d'apporter leur expertise et mener des actions individuelles ou collectives à l'échelle du département (Emmanuelle Vallet pour le développement durable, Sarah Poyeton pour les Métiers d'Art, Alain Filère dans le domaine de la création reprise d'entreprise et Patricia Perilhon en ce qui concerne l'innovation).

Emmanuelle VALLET
Votre interlocuteur sur le Brivadois et le Pays de Lafayette et chargée du développement durable

Sur le plan administratif, le Pays de Lafayette est composé de 8 communautés de communes qui composent l'arrondissement de Brioude. Le Pays compte 46 993 habitants en 2011.

Le Pays de Lafayette recense près de 950 entreprises artisanales : 27 % dans les services, 19 % dans des activités de fabrication et production, 38 % dans le bâtiment construction, 16 % dans l'alimentaire.

Un travail de collaboration lié au développement économique est conduit avec les deux syndicats intercommunaux (le SECCOM et le SYDEC) mais aussi avec les deux Syndicats Mixtes qui couvrent le territoire (le SMAT) et le Parc naturel régional du Livradois-Forez.

Le développement durable

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne ont voulu affirmer le rôle des artisans en tant qu'acteurs de la construction durable, en réalisant un site Internet dédié à l'éco-construction www.ecoconstructionauvergne.fr. Ce site va bien au-delà d'une simple démarche de valorisation et de promotion, en effet les Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne ont répondu aux attentes d'une clientèle exigeante et responsable.

Partant de ce constat et parce que les professionnels sont toujours plus forts quand ils se regroupent pour répondre aux attentes de leurs clients face aux grands groupes, le site « Éco-construction Auvergne » permet aux artisans de faire connaître et reconnaître leurs qualifications, leurs expertises et leurs savoir-faire dans un secteur où le bâtiment d'aujourd'hui restaure et construit le patrimoine de demain. La Chambre de Métiers de la Haute Loire les accompagne dans leurs démarches de référencement sur ce site.

Cette démarche de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en faveur du développement durable est aussi caractérisée par des actions concernant la gestion des déchets des entreprises artisanales et la formation des artisans aux différents aspects environnementaux. ■

Alain FILERE
Votre interlocuteur pour la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est composée de 28 communes. Elle compte une population de 58 224 habitants dont près d'un tiers sur la commune du Puy.

La densité de la population est de 128,3 habitants au km² avec une très grande différence entre les communes (1103 habitants au km² pour le Puy et 9,4 habitants au km² au Vernet).

L'activité économique est importante, l'industrie se situe en majorité sur les zones de Blavozy-Saint-Germain, Chaspuzac-Loudes et les Fangeas.

L'activité commerciale, artisanale et de services est située dans le centre-ville du Puy-en-Velay et quelques communes périphériques (Brives, Vals, Aiguilhe).

L'activité bâtiment est répartie sur tout le territoire.

Une activité agricole importante se situe sur les communes plus rurales au Nord et au Sud du Puy.

L'activité artisanale y est aussi bien présente, 1 130 entreprises se répartissant dans 4 secteurs d'activité : Alimentation : 151 entreprises, Services : 352 entreprises, Bâtiment : 482 entreprises.

Production : 145 entreprises

Une opération concertée d'aide à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales a été mise en place en 2011 afin d'aider les petites entreprises locales à s'adapter aux mutations de leur environnement, à assurer leur maintien et le développement de l'emploi.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat travaille en partenariat avec la ville du Puy, l'Office de commerce et de l'artisanat de l'agglomération du Puy et la Direction Départementale du Travail sur l'accessibilité des entreprises artisanales, commerciales et de services.

La ville du Puy souhaite labelliser les entreprises répondant aux normes de l'accessibilité. ■

Sarah POYETON
Votre interlocuteur Pays du Velay hors communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Le Pays du Velay, situé au centre de la Haute-Loire se caractérise par la forte attractivité démographique et économique de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, ce territoire (hors agglo) compte 34 000 habitants répartis en 6 communautés de communes.

Avec une faible densité de population (20 hab/km²), ces communautés de communes ont la particularité de présenter un maillage territorial par des bourgs centres structurants.

On recense 880 artisans sur ces 6 communautés de communes, avec une majorité dans le bâtiment (47 %), 24 % dans les services, 15 % en fabrication et 14 % dans le secteur de l'alimentation. Toutefois, on constate depuis quelques années une baisse du nombre des artisans année après année dans ce territoire, le nombre de radiations d'entreprises étant supérieur au nombre de créations.

Des actions économiques sont menées sur l'ensemble du Pays du Velay, pour dynamiser le territoire dans tous les secteurs d'activités (artisanat, commerce, agriculture) et de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire, qui connaît un développement à deux vitesses entre le Puy-en-Velay et son agglomération, et les autres communes. On peut noter par exemple la mise en place d'un Pôle d'Excellence Rurale en 2008 et le programme Leader Pays du Velay 2007-2013. Dans ce cadre, les acteurs économiques du territoire sont mobilisés et élaborent ensemble des stratégies de développement et de valorisation du Pays.

Métiers d'art

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat mène une véritable politique de valorisation des métiers d'art de notre département. Elle accompagne les artisans d'art au quotidien, que ce soit pour un conseil sur le fonctionnement de leur entreprise ou pour valoriser leurs savoirs faire exceptionnels, qui font partie de la richesse de la Haue-Loire.

On peut noter dans les actions phares l'édition d'une brochure qui présente des artisans d'art du département, l'organisation chaque année des Journées Européennes des Métiers d'Art, la mise en place d'un programme de formation adapté, un soutien dans la communication d'actions comme des marchés des potiers, de tourneurs sur bois, de vanniers... Elle accompagne également ceux qui souhaitent obtenir le label « Entreprise du Patrimoine Vivant ».

Pour certaines de ces actions, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat travaille en partenariat étroit avec le Conseil Général mais également avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour mener des actions exceptionnelles et mettre en lumière le travail de ces artisans artistes. .

Patricia PERILHON
Votre interlocuteur sur le pays de la Jeune Loire et ses Rivières

Recouvrant l'arrondissement d'Yssingeaux, à l'Est du département, le Pays de la Jeune Loire se distingue par son dynamisme démographique, la jeunesse de sa population, et la présence d'un tissu productif tant industriel qu'artisanal diversifié autour de 4 filières majeures : la plasturgie, la mécanique, le textile et l'agroalimentaire.

Ce territoire de 72 000 habitants bénéficie de la proximité de l'agglomération de Saint Étienne et prévoit d'accueillir 20 000 nouveaux habitants d'ici à 2030.

Aujourd'hui, le pays de la Jeune Loire et ses rivières comptent près de 1 800 entreprises artisanales : 24 % dans les services, 22 % dans des activités de fabrication et production, 41 % dans le bâtiment construction, 13 % dans l'alimentaire. Ce fort afflux de nouvelles populations devrait favoriser le développement de l'emploi dans les services, le commerce et la construction. Ces activités intègrent ce que l'on nomme l'économie résidentielle, toutes mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant à satisfaire les besoins des personnes résidentes.

C'est un territoire à fort potentiel, et les différents acteurs sous l'égide du Pays de la Jeune Loire se sont structurés en réseau en vue de renforcer l'action économique. C'est au sein du Pays de la Jeune Loire que se décident les stratégies de développement et que sont réfléchis et proposés les programmes d'action et d'accompagnement des entreprises (programme Leader par exemple). La Chambre de Métiers et de l'Artisanat participe activement à ces réflexions, notamment au sein de la Cellule Économique.

Cette cellule qui regroupe les six communautés de communes du territoire s'est donné un objectif majeur: accueillir les porteurs de projets de façon concertée afin d'être plus efficace dans l'accompagnement proposé. Ainsi, un créateur d'entreprise pourra être reçu par différents partenaires, chacun apportant sa compétence de façon concertée et en complémentarité : La Chambre de métiers et de l'artisanat conseillera sur les démarches à engager en termes d'étude de marché, juridique, recherche de financement, une communauté de communes pourra être force de proposition pour un local commercial ou un terrain à bâtir, ou pour l'accueil de la famille en proposant les services à la population.

EDF Entreprises
Histoires d'entrepreneurs
Avec des rayons mieux éclairés, on peut vendre plus de vélos.
En région parisienne, le propriétaire d'un nouveau magasin de sport souhaitait faire grimper ses ventes de vélos. Grâce à son conseiller EDF Entreprises, il a pu mieux mettre en valeur ses produits avec un éclairage performant et... économiser 30 % sur son abonnement d'électricité.
EDF Entreprises s'engage pour votre compétitivité
Plus d'histoires d'entrepreneurs sur edfentreprises.fr

LES IMMATRICULATIONS > JUIN 2013

BERTELOOT ARLETTE
FLEURISTE
12 BOULEVARD VERCINGÉTORIX
43100 BRIOUDE

FAUCOUP SÉBASTIEN
NETTOYAGE DE LOCAUX
12 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
43250 STE FLORINE

GOUZEL JACQUES
CRÉATIONS UNIQUES EN BOIS TOURNÉ
26 RUE DES VERRERIES
43250 STE FLORINE

HARIAGUE HERVÉ
MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE
AGENCEMENT
ENTRETIEN DE BÂTIMENT
BÂTIMENT NUMÉRO 1 - 43450 BLESLE

MÉCA AUTO PASSION
GARAGE DE RÉPARATIONS
ENTRETIEN AUTOMOBILES
1 ROUTE DE LA CENTRALE
43390 VÉZÉZOUX

ADDIKEM
TRANSFORMATION
DES MATIÈRES PLASTIQUES
PAR TOUS TYPES DE TECHNOLOGIES
ZI CAMPINE
43620 ST PAL DE MONS

BATI MESE
MAÇONNERIE - FAÇADES
TOUS TRAVAUX DANS LE BÂTIMENT
EN GÉNÉRAL
HLM LES MOULINS
43120 MONISTROL SUR LOIRE

BRET LUCILLE
FABRICATION D'ARTICLES DE JOAILLERIE
ET DE BIJOUTERIE
21 RUE DES BRUYÈRES
43220 DUNIÈRES

CLOCHER LUDOVIC
RÉPARATION DE MATÉRIEL
INFORMATIQUE
3 LOTISSEMENT L'ORÉE DU BOIS
43600 LES VILLETTES

COLOMB
GOUDRONNAGE ET TRAVAUX PUBLICS
LE VILLARD
43600 STE SIGOLÈNE

DUFAU WILLIAM
TRAVAUX PUBLICS - AMÉNAGEMENT
EXTÉRIEUR - TERRASSEMENT
EMPIERREMENT - BORDURES
ENROBÉS
12 RUE DES CARRIÈRES
43600 LES VILLETTES

GRANDOUILLER
RÉPARATION DE CYCLES
ZA LES MOLETONS
43120 MONISTROL SUR LOIRE

KITSIS ÉLODY
FLEURISTE ET FABRICATION D'OBJETS
DÉCORATIFS EN AMBULANT
BÂTIMENT LES CHARMES ALLÉE 9
43110 AUREC SUR LOIRE

LOIRE AUVERGNE AUTOMOBILES
MÉCANIQUE AUTOMOBILE
ZA DESFORANGES
43330 PONT SALOMON

NEGGAR SAID
PETITE MAÇONNERIE
14 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE
43140 ST DIDIER-EN-VELAY

SEZER AYTEKIN
MAÇONNERIE GÉNÉRALE
19 ROUTE DES BACHATS
43600 STE SIGOLÈNE

TD GUILLAUMOND FRÈRES
CONSTRUCTION, ENTRETIEN
ET RÉPARATION DES BÂTIMENTS
ET D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE
TOUS TRAVAUX DE MAÇONNERIE
8 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
43140 ST DIDIER-EN-VELAY

AMARGIER GÉRALDINE
TAXI
9 IMPASSE DES ROSEAUX
43270 VERNASSAL

BÉREAUX MATTHIEU
RÉPARATIONS DE TOUS VÉHICULES
ET MATÉRIELS NEUFS OU OCCASIONS
AVENUE DE LA GARE
43160 LA CHAISE DIEU

BONNOT GILLES
FABRICATION D'ARTICLES
DE MAROQUINERIE
ET D'OBJETS DIVERS EN CUIR
PLACE DE L'ÉGLISE - 43350 ST PAULIEN

CORTIAL STÉPHANE
PLATS À EMPORTER
LE BOURG
43800 LAVOÛTE SUR LOIRE

BARBIERI JOËL
BOUCHERIE CHARCUTERIE
RUE DE LA BARREYRE
43320 LOUDES

CHABRIER CHRISTIAN
BOULANGERIE-PÂTISSERIE
LE BOURG
43370 LE BRIGNON

CHAHAM MOHAMED
CARRELAGE, MARBRE, GRANIT, FAÏENCE
2 PLACE DE L'ÉGLISE
43700 BRIVES-CHARENSAC

DINC SELMA
FAÇADES
81 AVENUE CHARLES DUPUY
43700 BRIVES-CHARENSAC

ÉTABLISSEMENTS THOMAS
PLÂTRERIE
RN 88 - 43370 CUSSAC SUR LOIRE

FONTANAUD MARION
RETOUCHES DE VÊTEMENTS
PETITES CRÉATIONS SUR DEMANDE
49 AVENUE DE L'EUROPE
43750 VALS PRÈS LE PUY

PERRET JOCELYN
FAÇADES
16 RUE JEAN DE BOURBON
43000 ESPALY ST MARCEL

CIOBOIU ANITA
COUTURE, BRODERIE
12 RUE PROSPER MÉRIMÉE
43000 LE PUY EN VELAY

FLAVEUR
PLATS À EMPORTER
10 PLACE DU BREUIL
43000 LE PUY EN VELAY

MACHABERT PASCALE
RETOUCHES COUTURE
CONFECTION - REPASSAGE
11 PLACE DE LA HALLE
43000 LE PUY EN VELAY

NURY MARIE
RETOUCHE - COUTURE
77 RUE PANNESSAC
43000 LE PUY EN VELAY

RODRIGUES DAVID
TAXI
5 RUE MAURICE BARRÈS
43000 LE PUY EN VELAY

SERVAJAN CARINE
ACTIVITÉS DE PRÉPRESSE
INFOGRAPHISME
59 RUE DES FARGES
43000 LE PUY EN VELAY

LAZENNEC BENJAMIN
BOULANGERIE-PÂTISSERIE
LE BOURG
43380 VILLENEUVE D'ALLIER

THOMASSIN JEAN-CLAUDE
RÉPARATION ENTRETIEN
MOTOCULTURE DE PLAISANCE,
CYCLES, AUTO SANS PERMIS
ET AVEC ET CYCLOMOTEURS
PIGEYRES BAS
43420 ST ARCONS DE BARGES

VIDAL ÉLISABETH
FLEURISTE
RUE SAINT LOUIS
43170 SAUGUES

APG PRESSING SERVICE
BLANCHISSERIE, TEINTURERIE,
REPASSAGE, ENTRETIEN DES TEXTILES,
NETTOYAGE DE TEXTILE,
REPASSAGE À DOMICILE
CENTRE COMMERCIAL LA GUIDE
43200 YSSINGEAUX

BLANC ALBERT
BOUCHERIE ET CHARCUTERIE
À DOMICILE
L'ARAIGNIER
43200 ST JULIEN DU PINET

DEGHETTO NICOLAS
DESTRUCTION DES HYMÉNOPTÈRES
LIEU-DIT PEYBARD
43200 GRAZAC

FENÊTRES SUR COUR
MONTAGE DES MENUISERIES
EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES EN BOIS,
ALU, PVC - MONTAGE DES FERMETURES
DES BÂTIMENTS : VOLETS...
RUE DU DOCTEUR PIPET-VILLENEUVE
43200 YSSINGEAUX

GUILHOT ANDRE
TRAVAUX PUBLICS
COMBEVIEILLE
43200 ARAULES

MARGERIT EMMANUEL
DÉPANNAGE EN INFORMATIQUE
39 RUE CHAUSSADE
43260 ST JULIEN CHAPTEUIL

MARGERIT EMMANUEL
DÉPANNAGE EN INFORMATIQUE
LES TERRES BLANCHES
43260 LANTRIAC

PLOMBERIE DES SUCS
PLOMBERIE
LES AYGUES
43200 YSSINGEAUX

SERVAJAN CARINE
ACTIVITÉS DE PRÉPRESSE
INFOGRAPHISME
LARDEYROL
43260 ST PIERRE EYNAC

> JUILLET 2013

ANATOLE PASCAL
ENTRETIEN MAINTENANCE
CHAUDIÈRES ET CLIMATISATION
RUE DE LA PIERRE BLANCHE
43100 VIEILLE BRIOUDE

DESHAIES STÉPHANE
PEINTURE
16 ROUTE DE SAINT FLOUR
43100 BRIOUDE

EYNARD MARIE-LOUISE
COIFFURE MIXTE
9 RUE JULES MAIGNE
43100 BRIOUDE

FERRAZ MANUEL
PEINTURE DÉCORATIVE INTÉRIEURE
ET EXTÉRIEURE COLORISTE
PETITS TRAVAUX DIVERS
LE BOURG
43440 CHAMPAGNAC LE VIEUX

HOSSIN LOUIS
PHOTOGRAPHE INDÉPENDANT
9 RUE DU 4 SEPTEMBRE
43100 BRIOUDE

PEREIRA CARVALHO MANUEL
SERRURERIE, MÉTALLERIE
LE BOURG
43100 ST JUST PRÈS BRIOUDE

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE L'ABATTOIR DE BRIOUDE
ABATTAGE - DÉCOUPE
TRANSFORMATION DE VIANDE
DE BOUCHERIE
ROUTE DE LAMOTHE
43100 BRIOUDE

BOBLENZ PATRICIA
CRÊPERIE AMBULANTE, SNACK,
SANDWICHERIE, GLACES
81 ALLÉE DES CHÂTAIGNIERS
43240 ST JUST MALMONT

BOUCHERIE DE SAINT BONNET
BOUCHERIE - CHARCUTERIE
SALAISONNERIE
LE BOURG
43290 ST BONNET LE FROID

DGE ENGINEERING
CONCEPTION, FABRICATION D'ARTICLES
DE DÉCORATION, ACCESSOIRES,
ORNEMENTS, MOTIFS
POUR LES MARCHES DE LA LINGERIE
ZI CHAMPS DE BERRE
43240 ST JUST MALMONT

DUTREUIL CATHERINE
CHAUFFAGE
LE MARAIS
43120 LA CHAPELLE D'AUREC

ENERGECO
INSTALLATION ET ENTRETIEN DE
CHAUFFAGE, CLIMATISATION,
SANITAIRE, TUYAUTERIE
LE PATURAL
43210 BAS EN BASSET

FEMELAND ROLAND
LAVAGE ET DÉCAPAGE DE VITRES
54 RUE DENIS PEYRARD
43330 ST FERRÉOL D AUROURE

GRANGER YANNICK
MAÇONNERIE GÉNÉRALE DANS TOUS
BÂTIMENTS, BÉTON ARMÉ, CHARPENTE,
CONSTRUCTION, TRANSFORMATION,
RÉNOVATION
LA PEYRAIRE
43210 BAS EN BASSET

PIERREFITTE SONIA
PROTHÉSISTE ONGULAIRE
18 RUE NATIONALE
43200 ST MAURICE DE LIGNON
ROYER JEAN-MARC
PIZZAS EN CAMION AMBULANT
QUARTIER DE LA GARE
43210 BAS EN BASSET

DELOMIER LUDOVIC
REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS,
CARRELAGE, PARQUETS
67 ROUTE DE BEAUZAC
43210 BAS EN BASSET

SARL ALEDIS
TOUS TRAVAUX DU BÂTIMENT
CHEMIN DE FERRÉOL
43620 ST ROMAIN LACHALM

LOUBAT STÉPHANE
PLOMBERIE - SANITAIRE
RUE DES REMPARTS
43350 ST PAULIEN

CHASTAN AMAURY
COUTELLERIE
LE BOURG - 43320 VERGEZAC

MUJDZIC SÉBASTIEN
PLOMBERIE
CHEMIN DU CHAMP DE SARRET
43700 COUBON

VEY MAURICE
FABRICATION DE PIZZAS
EN CAMION AMBULANT
32 AVENUE DE MONDON
43000 ESPALY ST MARCEL

DESSAINT VIRGINIE
COIFFURE MIXTE
49 BOULEVARD SAINT LOUIS
43000 LE PUY EN VELAY

COHADE ROMAIN
ÉLECTRICITÉ - MULTI-SERVICES
BUSSAC BAS
43300 SIAUGUES STE MARIE

FRAGKOULI FAIDRA
FABRICATION DE BIJOUX FANTAISIE
RUE DU PONT
43380 LAVOÛTE CHILHAC

PALHEIRE ISABELLE
TERRASSEMENT - TRAVAUX PUBLICS
LE MONTAILLET
43170 SAUGUES

BONILLO NICOLAS
MAÇONNERIE
ARTITES
43130 RETOURNAC

FROMANT JOACHIM
SCULPTURE SUR BOIS
RUE SAINT VINCENT
43260 LANTRIAC

GEOFFROY MIREILLE
GRAPHISME - MAQUETTISME
GRAPHISME WEB ET E.BOOK
LE BOURG
43200 GRAZAC

LAURENT ADELE
CRÉATION DE BIJOUX FANTAISIE
RUE SAINT VINCENT
43260 LANTRIAC

LEFEBVRE EDDY
PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE
16 ROUTE DE LAMBERT
43400 LE CHAMBON SUR LIGNON

PIERREFITTE SONIA
PROTHÉSISTE ONGULAIRE
14 RUE MARÉCHAL FAYOLLE
43200 YSSINGEAUX

MARTIN CÉCILE
CÉRAMISTE
CHEMIN DU SOUCHERON
43200 GRAZAC

LES RADIATIONS > JUIN 2013

BAYOL PIERRE ALEXANDRE
FAB ET ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS
DE CONTRÔLE DES PROCESSUS
INDUSTRIELS
21 AVENUE DU STADE
43410 LEMPDES
CESSATION

CHAUSSE DOMINIQUE
FABRICATION OBJETS ART
COMPOSITION DE FLEURS
ARTIFICIELLES
12 BOULEVARD VERCINGÉTORIX
43100 BRIOUDE
VENTE

CHANTEL PASCAL
GRAVURE ET SCULPTURE SUR PIERRES
3 RUE DE BELGIQUE
43250 STE FLORINE
CESSATION

BEDIGIS YVON
IMPRIMERIE SÉRIGRAPHIQUE
DESSIN PUBLICITAIRE
43100 BRIOUDE
CESSATION

GUILLEMIN JONATHAN
TRAVAUX DE PETITS BRICOLAGES
PETITS DÉPANNAGES DIVERS
LA ROCHETTE
43100 CHANIAT
CESSATION

ALVES DE AZEVEDO FRANCISCO
14 AVENUE D AUVERGNE
43100 BRIOUDE
CESSATION

DITTMANN CYRIELLE
COIFFURE MIXTE À DOMICILE
LA FAYE - 43500 BOISSET
CESSATION

MOURIER ANDRÉ
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
2 RUE DE LA CROZE
43220 DUNIERES
CESSATION

GUILLAUMOND THOMAS
FAÇADES
19 LES ÉCHANEAUX
43110 AUREC SUR LOIRE
CESSATION

MESE SELAHATTIN
FAÇADES - MAÇONNERIE GÉNÉRALE
LOT LA COLLANGE
43600 STE SIGOLENE
VENTE

BROC SÉBASTIEN
NETTOYAGE DE VITRES ET BÂTIMENTS
POUR DES PARTICULIERS, COMMERCES,
ENTREPRISES, IMMEUBLES
6 RUE NEUVE
43240 ST JUST MALMONT
CESSATION

JACQUES TISSOT
PLOMBERIE - ZINGUERIE - SANITAIRE
GOURDON
43210 BAS EN BASSET
CESSATION

GENÉTIER JOHAN
PLOMBIER - ZINGUEUR - CHAUFFAGISTE
15 ALLÉE DR BESQUET
43240 ST JUST MALMONT
CESSATION

COLOMB CHRISTIAN
TERRASSEMENTS - TRAVAUX PUBLICS
ASSAINISSEMENT - ENROBÉS
PETITE MAÇONNERIE
LE VILLARD
43600 STE SIGOLENE
APPORT

TEYSSIER JEAN-FRANÇOIS
TOUS TRAVAUX
D'ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
90 RUE PARABOIN
43330 ST FERREOL D AUROURE
CESSATION

BONNOT MICHELLE
FABRICATION D'ARTICLES DE MAROQUINERIE EN ATELIER ET AMBULANT
PLACE DE L'ÉGLISE
43350 ST PAULIEN
REPRISE PAR L'ÉPOUX

PEREIRA FERNANDO
MAÇONNERIE
LES PÊCHERS
43700 LE MONTEIL
CESSATION

VARENNE MARC
PLATS PRÉPARÉS À EMPORTER
RUE PICASSO
43160 LA CHAISE DIEU
CESSATION

FAUVET SYLVAIN
PLOMBERIE - SANITAIRE

VERNET CHABRE
43500 CRAPONNE SUR ARZON
CESSATION

LAVIGNE ALEXANDRE
CARRELAGE
MÉZEYRAC
43320 SANSSAC L'ÉGLISE
CESSATION

PEREIRA FERNANDO
MAÇONNERIE
CLOS CORSAC BT C 64
43700 BRIVES-CHARENSAC
TRANSFERT D'ACTIVITÉ

GEORGES PASCAL
MENUISERIE
9 RUE DU PONT DE LA CHARTREUSE
43700 BRIVES-CHARENSAC
CESSATION

BONNOT MICHELLE
FAB ART VOYAGE ET DE MAROQUINERIE
6 RUE LOUIS OUDIN
43000 LE PUY-EN-VELAY
TRANSFERT D'ACTIVITÉ

PEREIRA FERNANDO
11 RUE GRANGEVIEILLE
43000 LE PUY-EN-VELAY
CESSATION

BONNEFOY CLAUDETTE
CORDONNERIE
5 RUE DE LA TREILLE
43300 LANGEAC
CESSATION

SARL FOURNIER MICHEL
PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ ZINC CHAUFFAGE
ROUTE DU PUY
43170 SAUGUES
CESSATION

RIBBES REGIS
MÉCANIQUE AUTOS CARROSSERIE/TÔLERIE
43150 LES ESTABLES
CESSATION

CASSOUX DAMIEN
PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE
LE CORSET
43130 RETOURNAC
CESSATION

> JUILLET 2013

ROBILLARD BASTIEN
ÉBÉNISTERIE
FABRICATION D'OBJETS EN BOIS
LES SAUSSES
43230 CHASSAGNES
CESSATION

SCHMITT PASCAL
ENTRETIEN ET RÉPARATION DE CHAUDIÈRES DOMESTIQUES À GAZ
LES LISTES BASSES
43100 PAULHAC
VENTE

MARINIER PHILIPPE
RÉPARATION DE CHAUSSURES ET D'ARTICLES EN CUIR
5 RUE SAVARON
43100 BRIOUDE
CESSATION

GRIS ATHÉNA
SOINS ESTHÉTIQUES À DOMICILE
3 RUE ABEL JONGET
43100 BRIOUDE
CESSATION

LYONNET FABIEN
CARRELAGE
267 RUE MATHIEU PICHON
43330 ST FERRÉOL D'AUROURE
CESSATION

RÉPARATION ÉLECTRO-MÉCANIQUE INDUSTRIELLE
DÉPANNAGE ÉLECTRO-MÉCANIQUE/
Z.I. LES PORTES DU VELAY
43330 PONT SALOMON
CESSATION

GRANGER JEAN-PAUL
MAÇONNERIE
ST JULIEN LA PEYRAIRE
43210 BAS EN BASSET
VENTE

D.P CONCEPT
REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS
250 RUE DE L'OUEST
43330 ST FERRÉOL D'AUROURE
CESSATION

CHABROLLE J.F
TRAVAUX D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET CLIMATISATION
38 AVENUE DE LA SEMÈNE
43140 LA SÉAUVE SUR SEMÈNE
CESSATION

MONNET PATRICIA
PROTHÉSISTE ONGULAIRE
VERNET CHABRE
43500 CRAPONNE SUR ARZON
CESSATION

MAURIN ANDRÉE
RETOUCHE COUTURE - PATCHWORK
ANCIENNE ASSEMBLÉE BP 1
43800 MALREVERS
TRANSFERT D'ACTIVITÉ

LÉVÊQUE YOLANDE
SALON DE COIFFURE MIXTE
10 RUE NATIONALE
43000 AIGUILHE
TRANSFERT D'ACTIVITÉ

LEYDIER FABIEN
TRAVAUX PUBLICS
LE BOURG - 43270 MONLET
CESSATION

CHAMBON GILBERT
INSTALLATION DÉPANNAGE CHAUFFAGE
PÉBELLIT - 43700 ST GERMAIN LAPRADE
CESSATION

CHATELIN DANIEL
MAÇONNERIE - RÉNOVATION BÂTIMENT
16 ROUTE DU MONTEIL
43700 BRIVES-CHARENSAC
CESSATION

SAUZARET GÉRARD
MAÇONNERIE - TERRASSEMENT MENUISERIE - CHARPENTE COUVERTURE
GRANEGOULES
43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE
CESSATION

MONNET PATRICIA
PROTHÉSISTE ONGULAIRE
CLOS DE CORSAC - LES ACACIAS
43700 BRIVES-CHARENSAC
CESSATION

FONTAINE VALÉRIE
FABRICATION SANDWICHES, SALADES À EMPORTER
4 AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU
43000 LE PUY EN VELAY
CESSATION

PRADAT JULIEN
FACADES
17 AVENUE CHARLES DUPUY
43000 LE PUY EN VELAY
CESSATION

MAURIN ANDRÉE
RETOUCHE COUTURE - PATCHWORK
11 PLACE DE LA HALLE
43000 LE PUY EN VELAY
CESSATION

CLAUZIER CHRISTOPHE
MENUISERIE PVC ALU
REILHAC - 43300 MAZEYRAT D'ALLIER
CESSATION

ALLÈS EMMANUEL
TERRASSEMENTS - TRAVAUX PUBLICS
LE CHARRET - LA CAMBUSE
43300 CHANTEUGES
TRANSFERT D'ACTIVITÉ

CHAREYRON CHRISTIAN
ABATTAGE DE BOIS
LE TAILLEUR
43400 LE CHAMBON SUR LIGNON
CESSATION

LYOTARD DANIEL
BOUCHERIE CHARCUTERIE
RUE CHAUSSADE
43260 ST JULIEN CHAPTEUIL
CESSATION

LEPAGE ANTHONY
CARRELAGE
LES MAZEAUX
43190 TENCE
CESSATION

MICHELLAND GLENN
CHARPENTE - COUVERTURE
LA MORLIÈRE
43200 LAPTE
APPORT À SARL

RÉPARATION ÉLECTRO-MÉCANIQUE INDUSTRIELLE
DÉPANNAGE ÉLECTRO-MÉCANIQUE
OUDREYCHES
43200 LAPTE
TRANSFERT D'ACTIVITÉ

ASTIER FRÉDÉRIC
ÉLECTRICITÉ BÂTIMENT, INDUSTRIELLE, TV
18 ROUTE DE ST AGRÈVE
43400 LE CHAMBON SUR LIGNON
TRANSFERT D'ACTIVITÉ

BELMIRO CARLOS
PETITS TRAVAUX MAÇONNERIE
19 LE TABAGNON
43260 ST JULIEN-CHAPTEUIL
CESSATION

MESSMER HENRI
PLATS PRÉPARÉS À EMPORTER
39 ROUTE DE TENCE
43400 LE CHAMBON SUR LIGNON
CESSATION

COMMERÇANTS
TPE ET MONÉTIQUE
DES SOLUTIONS MONÉTIQUES PERFORMANTES
Bien plus qu'un simple TPE, le Crédit Mutuel peut vous offrir toute une série de solutions monétiques originales et pratiques quel que soit l'équipement en place pour vous permettre d'exercer votre métier en toute simplicité.
Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr
CRÉDIT MUTUEL DE HAUTE-LOIRE
BRIOUDE – TÉL. : 04 71 50 84 10
BRIVES CHARENSAC – TÉL. : 04 71 07 12 40
LE PUY-EN-VELAY – TÉL. : 0 820 00 03 87*
PORTE DU VELAY – MONISTROL-SUR-LOIRE – TÉL. : 04 71 56 53 10
PORTE DU VELAY – SAINTE-SIGOLENE – TÉL. : 04 71 56 52 30
TENCE – TÉL. : 04 71 56 15 60
VALS-PRES-LE PUY – TÉL. : 04 71 07 10 60
YSSINGEAUX – TÉL. : 04 71 56 52 10
* 0,12 € TTC/MN

ARTISANS :
DES SOLUTIONS COMPLÈTES ET ADAPTÉES

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
RÉGIME OBLIGATOIRE
PRÉVOYANCE
ÉPARGNE
RETRAITE

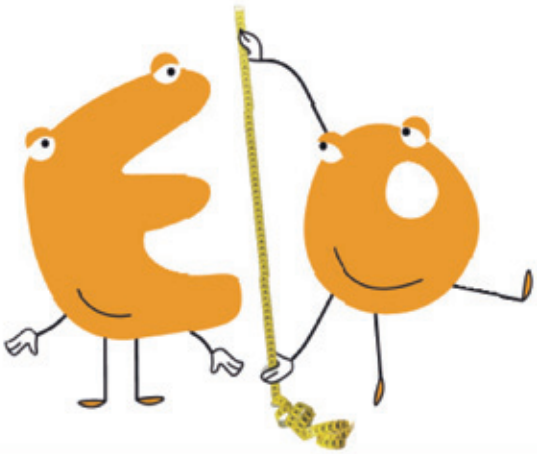

PROTECTION SOCIALE

- Des garanties santé performantes pour couvrir vos frais médicaux
- Des solutions pour assurer le maintien de vos revenus en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès et pour financer votre retraite
- Des déductions fiscales dans le cadre de la loi Madelin*
- Un suivi personnalisé par un conseiller dédié

N°Cristal 09 69 32 22 56
APPEL NON SURTAXÉ

*Vos cotisations sont déductibles du revenu professionnel imposable (IR, INC) dans la limite des plafonds autorisés (hors capital décès, perte totale et irréversible d'autonomie).

EOVI

la mutuelle qui renouvelle la mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. N° Siren 317 442 176

eovi.fr

LES FAÇONNABLES

Les petites entreprises aussi ont droit à leur **Complémentaire Santé Collective** sur-mesure

Pour en savoir plus

Contactez votre Conseiller MAAF PRO au
N° Vert 30 15
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h

Connectez-vous sur
maafpro.fr

Contrat Les façonnables salariés co-assuré par MAAF SANTE et APGIS
MAAF SANTE - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - SIREN 331 542 142 - 6512 Z - **Siège social : Chaban 79180 Chauray. APGIS** - Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le N° 930, régie par l'article L 931/1 du Code de la sécurité sociale - **Siège social : 12, rue Massue - 94684 Vincennes cedex. Contrat distribué par : MAAF Assurances SA -** Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS NIORT 542 073 580 - N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580 - Code APE 6512 Z - **Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY**

MAAF PRO
la référence qualité pro